

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par

M. Saddier, M. Hetzel, M. Cattin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Sermier,
Mme Louwagie, M. Lurton, M. Breton, M. Masson, M. Straumann, M. de Ganay, M. Bazin,
M. Abad, Mme Bassire, Mme Duby-Muller, Mme Poletti, M. de la Verpillière, Mme Bonnivard,
M. Lorion, M. Viala, M. Menuel, Mme Corneloup, M. Ferrara, Mme Trastour-Isnart,
Mme Valentin, M. Reiss, M. Bony, Mme Genevard, Mme Dalloz et Mme Lacroute

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 5, après le mot :

« pollution »,

insérer le mot :

« atmosphérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.